

Lettre ouverte à un ami humaniste menant des combats incessants pour le sauvetage des migrants...

écrit par Edmond le Tigre | 20 août 2019



.

.

Lettre ouverte à un ami humaniste...

Je connais ton grand coeur, je connais les combats que tu mènes pour le sauvetage des migrants en mer, l'ouverture de nos ports et de nos frontières et pour leur offrir un accueil humain et digne... Je trouve très généreuse ton offre d'en accueillir chez toi et je sais que si tu n'as pas encore eu l'occasion de le faire, qui pourrait te le reprocher?

Tu es tellement surchargé de travail avec toutes ces pétitions que tu lances, tes lettres ouvertes aux égoïstes, aux fachos, au Président de la République, à ses ministres...avec tes articles et le livre que tu prépares sur l'Occident ex-colonialiste et qui doit payer pour ses crimes...avec ta quête de 150 signatures d'intellectuels pour l'accueil des migrants et les marches protestataires auxquelles tu participes si

volontiers , accompagné de tes photographes préférés....

Je comprends tout cela et j'ai presque honte de risquer d'ajouter à tes stress multiples en te demandant si ton grand coeur aurait encore une petite place pour:

– Les hommes et les femmes égorgées , poignardés, sabrés comme à Stuttgart, décapités, écrasés par des „voitures folles“ ou des „camions fous“ comme à Nice ou des enfants jetés sous les roues de trains comme à Francfort...

– Les millions de fillettes mutilées génitalement avec des lames de rasoir rouillées afin qu'elles ne connaissent jamais le plaisir, Allah soit loué...(voir „Fleur du désert“)

– Les millions de femmes traitées comme du bétail, frappées et battues par leur seigneur et maître parce qu'elles n'obéissaient pas assez vite ou qu'elles n'ouvraient pas assez vite leurs cuisses lorsqu'il voulait les „labourer“ : **„Vos femmes sont pour vous un champ de labour. Allez à votre labour à votre guise“ (Coran 2.223)**

– Les fillettes de 6 ans que l'on marie à des barbons de 50 ans qui les baisent à 9 ans comme Aisha le fut par Mohamed (56 ans)

Hadith (Boukhari):“Le prophète l'épousa alors qu'elle avait 6 ans. Le mariage fut consommé quand elle eut 9 ans“

Pense avec tout ton coeur à toutes ces fillettes qui subissent cela encore aujourd'hui, car Mohamed étant déclaré „l'homme parfait“, il importe et est recommandé de suivre son exemple et donc de baiser des fillettes...

– Les femmes égorgées ou lapidées parce qu'elles refusaient d'épouser un vieillard...

– les milliers de chrétiens torturés, martyrisés, crucifiés, aux membres coupés, brûlés vifs, décapités simplement parce qu'ils refusèrent d'abjurer leur foi...

– Les homosexuels jetés des toits des buildings pour avoir une tendance sexuelle induite par leurs hormones...

– Pour ceux qui ont été mis à mort pour avoir critiqué Allah (le miséricordieux?), le saint (?) Coran, Mohamed (le parfait pédophile) ou pour avoir tout simplement voulu quitter l'Islam... (**Yusuf al-Qaradawi über die Notwendigkeit der Todesstrafe für die Apostaten: „Ohne diese Strafe wäre der Islam längst untergegangen“ (Qaradawi)**)

– As-tu encore une petite place dans ton coeur pour demander la mise au ban de cette charia abominable et criminelle... (voir plus loin)

Ami humaniste, j'aime et j'admire ton grand coeur et je ne doute pas que tu le mettras à contribution pour soulager la peine et les souffrances de tous ceux dont je viens de te parler.

Bien à toi

Edmond le Tigre

LES HORREURS DE LA CHARIA

– Critiquer ou nier tout ou partie du Coran **est passible de la peine de mort.**

– Critiquer Mahomet ou nier qu'il est prophète **est passible de la peine de mort.**

- Critiquer ou nier Allah **est passible de la peine de mort** .
- Un musulman qui quitte l'islam **est passible de la peine de mort**.
- Un non-musulman qui aide un musulman à s'éloigner de l'Islam **est passible de la peine de mort**.
- Un homme non musulman qui épouse une femme musulmane **est passible de la peine de mort**.
- Une femme ou une fille qui a été violée ne peut pas témoigner en cour contre son (ses) violeur(s).
- Les témoignages de 4 témoins masculins sont nécessaires pour prouver le viol d'une femme
- Une femme ou une fille qui allègue un viol sans produire 4 témoins masculins est coupable d'adultère.
- Une femme ou une fille reconnue coupable d'adultère **est passible de la peine de mort par lapidation**.
- Un homme condamné pour viol peut voir sa condamnation annulée en épousant sa victime.
- Les hommes musulmans ont des droits sexuels, **donc des droits de viol**, sur toute femme/fille qui ne porte pas le Hijab.
- Une femme ne peut avoir qu'un mari, qui, lui, peut avoir jusqu'à 4 femmes ; Mohammed peut en avoir plus.
- Un homme peut épouser une petite fille et consommer le mariage quand elle a **9 ans**.
- Le clitoris des filles doit être coupé
- Un homme peut battre sa femme pour insubordination .
- Une femme ne peut pas parler seule à un homme qui n'est pas son mari ou un parent.
- Les musulmans doivent s'engager dans le Taqiyya et mentir aux non-musulmans afin de faire progresser l'islam.

